

**APPEL A CANDIDATURES DANS UNE FONCTION DE SÉLECTION D'ÉDUCATEUR(TRICE)-  
ÉCONOME DANS UNE ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE GÉNÉRAL**  
**(remplacement pour une durée égale ou inférieure à 15 semaines avec possibilité de désignation  
temporaire de plus de 15 semaines)**

DATE : 18.12.2020

Coordonnées du P.O. :

Nom : Administration communale de Saint-Gilles  
Adresse : Place Maurice Van Meenen 39 – 1060 Bruxelles

**Coordonnées de l'école :**

Nom : Lycée intégral Roger Lallemand  
Adresse : rue de la Croix de Pierre, 73 – 1060 Bruxelles  
Site web : [www.lirl.be](http://www.lirl.be)

Date présumée d'entrée en fonction : au terme de la procédure de recrutement  
Temps plein / ~~Mi-temps~~<sup>4</sup>

Caractéristiques de l'école :

L'établissement se situe au 73, rue de La Croix de Pierre, à 1060 Saint-Gilles, dans un quartier urbain facilement accessible par les transports en commun. Il s'agit de deux bâtiments distincts reliés par une cour intérieure.

Le LIRL propose un tronc commun, de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> secondaire avec une orientation langues et sciences sociales aux deuxième et troisième degrés.

Le LIRL s'inscrit dans une pédagogie « active » et « transdisciplinaire ». Outre les disciplines traditionnelles, d'autres disciplines telles que le droit, l'économie, la psychologie, l'anthropologie, pourront également être abordées. L'ensemble de ces disciplines est dispensé au sein de « modules » pensés et élaborés selon un thème déterminé. Chaque module est préparé par les professeurs dont la discipline peut être travaillée dans le cadre de la thématique visée. Ce dispositif nécessite de la part des membres du personnel de pouvoir travailler en équipe et selon une méthodologie rigoureuse. Le questionnement et la recherche individuelle ou collective sont mis au centre des préoccupations et de la formation, autant chez les adultes que chez les élèves.

Chaque journée est organisée selon une répartition claire ; ainsi se succèdent des périodes destinées aux modules de cours transdisciplinaires qui intègrent un moment d'éveil, au travail de tutorat ou en autonomie dans des groupes de référence verticaux, aux ateliers manuels et créatifs alliant théorie et pratique. Des "conclusives" intégrées aux modules et aux ateliers permettent d'ancrer et structurer les apprentissages.

L'accent est mis sur l'évaluation formative et sur l'éducation citoyenne responsable. L'usage d'un portfolio remplace celui du bulletin. La reconnaissance des progrès de l'élève est mise en exergue et formalisée par tous les membres de l'équipe éducative concernée par ce dernier, ainsi que ses parents. Les élèves participent à la cogestion de l'école : conseils participatifs, implication dans diverses tâches.

Ce type d'organisation pédagogique nécessite un cadre structurel strict et clairement défini, tant pour l'équipe éducative, que pour les élèves.

Nature de l'emploi<sup>1</sup> :

emploi définitivement vacant ;

emploi temporairement vacant, durée présumée du remplacement : 15 semaines avec possibilité de désignation temporaire de plus de 15 semaines. Motif du remplacement : absence pour maladie du titulaire de la fonction

Les dossiers de candidature doivent être envoyés, **au plus tard le 15 janvier 2021** (à minuit) par recommandé ou déposés contre accusé de réception au Service de l'Enseignement, sis Chaussée de Waterloo 255 à 1060 Bruxelles

- ou par envoi électronique avec accusé de réception aux adresses courriel suivantes : [enseignement.1060@stgilles.brussels](mailto:enseignement.1060@stgilles.brussels) et [lpacou@stgilles.brussels](mailto:lpacou@stgilles.brussels)

à l'attention de Julie **LECHAT**, Directrice du Département de l'Enseignement, de la Culture et de l'Égalité des chances

**Le dossier de candidature comportera un CV, une lettre de motivation, copie(s) diplôme(s), copie des actes de nomination (pour le personnel définitif) ou de désignation (pour le personnel temporaire) du P.O. d'origine + date d'entrée en fonction/ancienneté de service.**

**Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation spécifique sera jointe à l'acte de candidature.**

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Mme Laurence PACOU – 02/536.03.98 ou [lpacou@stgilles.brussels](mailto:lpacou@stgilles.brussels)

Destinataires de l'appel<sup>2</sup> :

les membres du personnel exerçant leurs fonctions au sein du pouvoir organisateur ;

toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur<sup>3</sup>
- Annexe 3 : Procédure de sélection
- Annexe 4 : Critères complémentaires

<sup>1</sup> Cocher la nature exacte de l'emploi à pourvoir. Une seule case doit être cochée.

<sup>2</sup> Cocher les destinataires concernés. Une seule case doit être cochée.

<sup>3</sup> Ce profil doit répondre aux exigences de l'article 50bis § 2, 1° du décret du 1<sup>er</sup> février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné, de l'article 39bis §2, 1° du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné et de l'article 28 §1<sup>er</sup> 1° du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection.

## ANNEXE 1- CONDITIONS LÉGALES D'ACCÈS À LA FONCTION

La fonction d'éducateur-économiste<sup>4</sup> est accessible :

- I. soit dans le respect des conditions visées à l'article 44 du décret du 6 juin 1994, à l'article 54sexies du décret du 1<sup>er</sup> février 1993 ou à l'article 8 §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup> et 8 § 2 du décret du 4 janvier 1999 (accès réservé aux personnes remplissant les conditions de titre, notamment, mentionnées au point I. ci-dessous).
- II. soit dans le respect des conditions visées à l'article 42 §1<sup>er</sup> du décret du 6 juin 1994, à l'article 53 §1<sup>er</sup> du décret du 1<sup>er</sup> février 1993 ou à l'article 8 §2 alinéa 2 du décret du 4 janvier 1999 (accès réservé aux éducateurs en place, dans le respect des conditions mentionnées au point II ci-dessous).

### I. Conditions légales d'accès à la fonction, à titre temporaire

Le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Jouir des droits civils et politiques;
- 2<sup>o</sup> Être porteur d'un des titres de capacité figurant dans l'AGCF du 14 mai 2009 fixant la liste des titres requis pour les fonctions d'éducateur-économiste et de secrétaire de direction dans les établissements d'enseignement libres subventionnés et officiels subventionnés et de comptable dans les établissements d'enseignement organisés par la Communauté française<sup>5</sup>;
- 3<sup>o</sup> Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 4<sup>o</sup> Être de conduite irréprochable;
- 5<sup>o</sup> Satisfaire aux lois sur la milice;
- 6<sup>o</sup> Avoir répondu à l'appel à candidatures.

**Titres de capacité figurant dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 2009** pour exercer notamment les fonctions d'éducateur-économiste dans les établissements d'enseignement officiels subventionnés.

Diplômes de l'enseignement supérieur universitaire	
1er cycle	2e cycle
<ul style="list-style-type: none"><li>• Candidat en sciences de gestion - Bachelier en sciences de gestion</li><li>• Candidat en sciences économiques - Bachelier en sciences économiques</li><li>• Candidat en sciences économiques et de gestion</li><li>• Bachelier en sciences économiques et de gestion</li><li>• Candidat ingénieur de gestion - Bachelier ingénieur de gestion</li><li>• Candidat ingénieur commercial - Bachelier ingénieur commercial</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Master en sciences de gestion - Licencié/Maître en sciences de gestion</li><li>• Licencié/Maître en sciences économiques - Master en sciences économiques</li><li>• Licencié en gestion de l'entreprise - Master en sciences de gestion</li><li>• Ingénieur de gestion - Master ingénieur de gestion</li><li>• Ingénieur commercial - Master - ingénieur commercial</li></ul>

**Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type court**

<sup>4</sup> Cette fonction ne concerne pas le réseau de l'enseignement organisé par la Communauté française qui n'organise pas la fonction d'éducateur-économiste.

<sup>5</sup> Ou une des variantes de ces titres de capacité en vertu de l'article 16, §7 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

- Gradué en comptabilité-administration
- Bachelier en comptabilité-administration
- Gradué en comptabilité - Bachelier en comptabilité
- Gradué en marketing
- Bachelier en marketing
- Gradué en commerce extérieur
- Bachelier en commerce extérieur
- Gradué en commerce - Bachelier en commerce
- Gradué en management - Bachelier en management
- Gradué en marketing-management - Bachelier en marketing-management
- Gradué en sciences commerciales et administratives - Bachelier en sciences commerciales et administratives
- AESI - section Commerce
- AESI B section Sciences économiques et sciences économiques appliquées
- AESI B sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées
- AESI-bachelier sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées
- Bachelier-AESI sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées

#### **Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type long**

- Candidat en Sciences commerciales
- Bachelier en gestion de l'entreprise
- Licencié en Sciences commerciales - Master en gestion de l'entreprise
- Candidat ingénieur commercial
- Bachelier ingénieur commercial
- Ingénieur commercial
- Master - ingénieur commercial

#### **Diplômes de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court de régime 1**

- Gradué en comptabilité - Bachelier en comptabilité
- Gradué en marketing
- Bachelier en marketing
- Gradué en marketing-management
- Bachelier en marketing-management
- Gradué en management - Bachelier en management
- Gradué en gestion-marketing
- Gradué en commerce extérieur
- Bachelier en commerce extérieur
- Gradué en commerce - Bachelier en commerce
- Gradué en sciences commerciales et administratives - Bachelier en sciences commerciales et administratives

**II. Conditions légales d'accès à la fonction à titre temporaire :**

1° avoir acquis une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, dans une des fonctions de la catégorie du personnel auxiliaire d'éducation<sup>6</sup> ;

2° être titulaire, dans un pouvoir organisateur de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, avant cet engagement, d'une ou de plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de sélection à conférer, ou conformément à l'article 12quinquies du décret du 4 janvier 1999 (pour l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles) ou conformément au tableau qui suit (pour l'enseignement subventionné par la Communauté française) ;

3° être porteur d'un titre de capacité conformément au tableau ci-dessous ;

4° avoir répondu à l'appel à candidatures.

Fonction de sélection	Fonction exercée	Titres
Éducateur-Économe dans l'enseignement secondaire de plein exercice	Éducateur	Un des titres requis ou suffisants pour la fonction d'Éducateur <sup>7</sup>
Éducateur-économe dans l'enseignement de promotion sociale	Éducateur-secrétaire	Un des titres requis ou suffisants pour la fonction d'Éducateur-secrétaire

---

<sup>6</sup> Calculée conformément au statut concerné.

<sup>7</sup> Entrent également en ligne de compte les membres du personnel visés par l'article 290bis du décret du 11 avril 2014 précité. Cet article indique que « *Tout membre du personnel couvert par les mesures transitoires de la section 1 ou répondant aux conditions fixées à l'article 285 de la section 3 et qui en vertu des dispositions réglementaires en matière de titres applicables jusqu'au 31 août 2016 était dans les conditions d'accès à une fonction de sélection ou de promotion est considéré comme étant encore dans les conditions d'accès à ces fonctions.* ».

## ANNEXE 2 – PROFIL DE FONCTION

### Fonctions :

- L'éducateur-économiste est un collaborateur privilégié de la direction de l'établissement : sous sa supervision, il met en œuvre les aspects administratifs, matériels et financiers du projet d'établissement, et est force de proposition dans ces matières.
- Sous la supervision de la direction, il entretient, sur le plan pédagogique et éducatif, des contacts réguliers avec les éducateurs, les professeurs et les élèves.
- Sous la supervision de la direction, il entretient également des relations avec le personnel non chargé de cours, le PO, les administrations et les partenaires extérieurs de l'établissement.

### Attributions

#### **1. La gestion matérielle et comptable**

- Il s'assure du bon fonctionnement des équipements, de la gestion de l'économat, du suivi des marchés publics, des transports scolaires, de la politique d'achats courants.
- Assure la tenue de la comptabilité (compte des recettes et des dépenses, prévisions et analyse budgétaires, archives comptables)
- Assure la tenue de l'inventaire

#### **2. Appui aux éducateurs dans leurs missions d'accompagnement des élèves**

### Compétences comportementales et techniques attendues

#### 1° Les compétences comportementales

Compétences comportementales	Niveau de maîtrise
Analyser l'information	C
Résoudre des problèmes	B-C
Travailler en équipe	C
S'adapter	B
Faire preuve de fiabilité	C
Avoir le sens de l'écoute et de la communication	C
Avoir le sens des responsabilités	B
Avoir l'esprit d'initiative et de décision dans le respect de la hiérarchie	C

#### 2° Les compétences techniques établies

Compétences techniques	Niveau de maîtrise
Faire preuve de rigueur, d'ordre et de méthode de travail	C
Faire preuve d'ouverture à la formation, à l'information, à la documentation	B-C
Faire preuve de connaissance des lois et règlements ainsi que des circulaires	B-C
Connaissance de l'outil informatique et des logiciels comptables spécifiques	C
Appliquer les techniques d'archivage	A

### Niveaux de maîtrise des compétences :

A : aptitude à acquérir la compétence

B : élémentaire

C : intermédiaire

D : avancé

### **ANNEXE 3 – Procédure de sélection**

Une commission de sélection constituée par le pouvoir organisateur procède à la sélection et à l'évaluation des compétences techniques et comportementales des candidats.

Les postulants sont invités à fournir un dossier de candidature comportant une lettre de candidature accompagnée d'un CV

La commission établit un rapport adressé au pouvoir organisateur classant les candidats.

La commission de sélection est composée de l'Échevin de l'Enseignement, du Directeur du Service de l'Enseignement, d'un conseiller pédagogique et/ou budgétaire et d'au moins un membre extérieur au pouvoir organisateur ayant une expérience en ressources humaines et en matière de sélection du personnel désignée par le Collège des Bourgmestre et Échevins.

### **ANNEXE 4 - CRITERES COMPLÉMENTAIRES AUX CONDITIONS LÉGALES D'ACCÈS A LA FONCTION**

***(Les candidats pourront se munir de toute documentation ou tout outil en format papier qu'ils estimeront nécessaire à la passation de l'épreuve)***

Les critères complémentaires aux conditions d'accès à la fonction d'Éducateur-économiste, arrêtés en séance du Conseil communal du 29 avril 2010, comporteront une évaluation des candidats qui doivent satisfaire à :

Une épreuve orale portant :

1. Sur la connaissance de la compatibilité budgétaire communale et de l'élaboration/exécution du budget;
2. Sur la conception et la mise en œuvre d'un plan de gestion matérielle pour l'établissement scolaire.